

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 octobre 2011 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/11.07/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 04.10.2011

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Excuses de S. DIETENS pour raisons médicales. Au nom de la FRBN W. GEORGES lui souhaitera un bon rétablissement ;
- Conseil d'Administration FRBN: Nomination deux membres supplémentaires Commission Centrale des Arbitres > J. ANDRIES & F. PETIAUX ;
- Précisions importantes de W. GEORGES et C. LIPPENS au sujet du rejet des plaintes relatives aux décisions arbitrales ;
- D. POELMANS à la Commission Centrale des Arbitres > rappel de la demande de transmettre tous les rapports sous forme d'un fichier électronique lisible ;
- Commission Centrale des Arbitres : avis de suspension arbitre BAUDUIN ;
- CSWP : avis sur la participation d'un joueur suspendu (V. DE WAEGENAERE – ENL) lors d'un match de compétition.

3. Composition Commission de Discipline WP

La Commission de Discipline souhaite la bienvenue à Pierre GEERAERTS, nouveau membre CDWP en remplacement de Gimi FOGOLIN.

4. Examen rapports arbitres

4.1. Match 1411/tournoi Anvers du 03/09/2011: rapport arbitre DE BOECK

Invité et présent : G. GEANTA (coach KZK)

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre DE BOECK.

Après avoir entendu G. GEANTA, qui a donné ses précisions sur le déroulement du tournoi et sur l'arbitrage à l'occasion de ce match ; et qui se plaint des connaissances lacunaires des règles de jeu par l'arbitre étranger en question ;

Après avoir pris connaissance, lors de la séance, des déclarations supplémentaires du président WP de Courtrai (via une lettre);

La Commission de Discipline décide de suspendre G. GEANTA (coach KZK) de toutes fonctions officielles pour 2 matches supplémentaires suite à sa double récidive de carte rouge, dont une fois endéans les deux ans.

Toutefois la Commission de Discipline accentue qu'en l'occurrence d'une nouvelle récidive de carte rouge dans un délai de 2 ans une suspension adéquate et sévère s'impose, à moins que le coach concerné ne puisse démontrer qu'il serait bien capable de maîtriser et de contrôler son comportement envers les arbitres.

La Commission de Discipline est très mécontente de l'attitude arrogante de G. GEANTA qui n'a pas cessé de se plaindre jusqu'après la communication personnelle de la décision prise par la Commission de Discipline.

Frais de la séance : à charge de KZK

4.2. Match SCOU SEN DM – KZK du 04/06/2011: rapport arbitre TIMMERMAN

Invité et présent : P. DEKIMPE (assistant-coach DM)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre TIMMERMAN.

La Commission de Discipline a pris connaissance des déclarations écrites de P. DE KIMPE (DM).

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier de l'arbitre TIMMERMAN dans lequel il réaffirme les incidents et le contenu de son rapport.

Après avoir entendu P. DE KIMPE, qui commence à relativiser ses suspensions précédentes et qui donne ensuite des précisions sur les circonstances et les faits à l'occasion du match de Super-Coupe. Le coach P. DEKIMPE prétend qu'il a été poussé par l'arbitre, et pas le contraire ;

Vu la gravité des faits et vu sa récidive de mauvaise conduite envers l'arbitre ;

Vu l'absence d'une confirmation ou d'une négation formelle de la part de M. L. MERLOT, président Commission Centrale des Arbitres, au sujet de la nature de cet incident ;

Vu le bénéfice du doute en cas de confusions éventuelles ;

Nonobstant sa double récidive de carte rouge endéans le délai de 2 ans, la Commission de Discipline décide de suspendre P. DE KIMPE (assistant-coach DM) de toutes fonctions officielles pour 2 matches supplémentaires, à savoir la sanction minimale en cas d'une simple récidive de carte rouge.

Frais de la séance : à charge de DM

4.3. Match 8201 U15 SCSG – LZC du 02/10/2011 : rapport arbitre VAN PUYVELDE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre J. VAN PUYVELDE.

Étant donné que l'arbitre J. VAN PUYVELDE fait mention de la mauvaise conduite de S. DULIN (coach SCSG et arbitre actif) après la fin de ce match et après avoir rempli et signé la feuille de match, aucune sanction automatique n'a été notifiée ni appliquée.

Sur base du rapport de l'arbitre et conformément au tableau des sanctions automatiques, la Commission de Discipline décide de confirmer la sanction automatique (carte rouge) dans ce cas.

Par conséquent S. DULIN (coach SCSG) sera suspendu de toutes fonctions officielles pour 1 match pour violence verbale et menaces envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

F. HOSTE signale que la Commission Centrale des Arbitres a aussi donné un avertissement à S. DULIN en sa qualité d'arbitre.

4.4. Match 7101/U17 MZVA - SCC du 01/10/2011: rapport arbitre DE BOECK

Invité et présent : Hakem Rapha (SCC)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

Après avoir entendu Hakem Rapha (SCC), qui a honnêtement admis son comportement inacceptable et qui se présente à la réunion avec une attitude positive, la Commission de Discipline décide de suspendre Hakem Rapha (assistant-coach SCC) de toutes fonctions officielles et comme joueur pour 2 matches supplémentaires étant donné sa récidive similaire de violence verbale envers l'arbitre.

Frais de la séance : à charge de SCC

4.5. Match 1014/SH1 CNT – RBP du 08/10/2011: rapports arbitres DE BOECK & VANAUTRYVE

(P. GEERAERTS a quitté la séance durant l'examen de ce point)

Invités et présents: D. BALANOV (joueur / coach RBP) – D. WATTIEZ (délégué / coach RBP)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports d'arbitres DE BOECK et VANAUTRYVE.

Après avoir entendu D. BALANOV, qui a donné des précisions claires sur les circonstances et qui s'étonne énormément de l'attribution de cette carte rouge ;

Après avoir entendu D. WATTIEZ, qui se plaint de l'arbitrage très rigoureux et souverain et qui donne des précisions sur son refus de ne pas avoir contresigné la notification de la sanction automatique ;

La Commission de Discipline constate que :

- Deux rapports d'arbitre ont été rédigés au sujet de cette carte rouge, par conséquent l'appréciation des deux arbitres de ce fait au cours du match n'est pas mise en question ;
- Les deux arbitres ont communiqué des directives précises au sujet de coaching aux deux teams avant le début de ce match ;
- Le délégué D. WATTIET a bien signé la feuille de match ;
- Le Secrétariat Général FRBN n'a jamais reçu une plainte officielle de la part de RBP, contrairement à leur notification sur la feuille de match ;

Étant donné qu'il s'agit d'une récidive de carte rouge, la Commission de Discipline décide de suspendre D. BALANOV (RBP) de toutes fonctions officielles et comme joueur pour 1 match supplémentaire.

La Commission de Discipline décide de ne pas infliger une sanction au délégué D. WATTIEZ (RBP). Toutefois la Commission de Discipline signale que le délégué de club prend toujours connaissance de toute sanction automatique sur la feuille de match après avoir signé ou après avoir reçu la feuille de match.

Frais de la séance : à charge de RBP

4.6. Match 2013/SH2 HZS – AZSC du 08/10/2011: rapport arbitre BAETENS

(D. POELMANS a quitté la séance durant l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre BAETENS.

Sur base du rapport de l'arbitre et conformément au tableau des sanctions automatiques la Commission de Discipline a jugé qu'il s'agit bien d'une brutalité (coups, frappes, bagarre). Par conséquent la Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de 2 matches pour les joueurs W. CARMANS (HZS) et K. DHANIS (AZSC) pour brutalité et mauvaise conduite.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Étant donné que les deux joueurs ont déjà eu 1 match de suspension, ils seront donc également suspendus à l'occasion de la journée suivante afin de respecter leur sanction complète.

La Commission de Discipline insiste sur l'application correcte des sanctions automatiques pour brutalités.

4.7. Match 2016/SH2 WPK – ONS du 14/10/2011: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DESRUMAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur-coach P. DUVEAU (ONS) pour carte rouge (contestation des décisions arbitrales). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.8. Match 7108/U17 MZVA – RBP du 15/10/2011: rapport arbitre DALL'ACQUA

Invité et excusé : D. SEGERS (coach MZVA)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DALL'ACQUA.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach D. SEGERS (MZVA) pour carte rouge.

Vu la récidive de carte rouge et vu que le coach concerné n'était pas représenté par un membre licencié à la séance, la Commission de Discipline décide, conformément au point 10 du tableau des sanctions automatiques, de suspendre le coach D. SEGERS (MZVA) jusqu'à comparution volontaire à la prochaine réunion de la Commission de Discipline le mardi 29 novembre 2011.

Frais de la séance : à charge de MZVA

4.9. Match 1125/SH1 MZV – RBP du 22/10/2011: rapport arbitre RYCKAERT

(P. GEERAERTS a quitté la séance durant l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre RYCKAERT. La feuille de match n'est pas encore disponible.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur A. MOINET (RBP) pour comportement antisportif. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la fraude sur la feuille de match (usage de faux nom par E. HUJOEL).

Dans l'attente de la décision de la Commission Sportive WP et dans l'attente des documents supplémentaires (feuille de match, etc.), la Commission de Discipline examinera cette affaire lors de la prochaine réunion.

5. Divers

W. GEORGES a fixé un calendrier de réunion pour toute la saison WP 2011-2012:

- MARDI 29 NOVEMBRE 2011 – 18h30
- MARDI 20 DÉCEMBRE 2011 – 18h30
- MARDI 24 JANVIER 2012 – 18h30
- MARDI 28 FÉVRIER 2012 – 18h30
- MARDI 27 MARS 2012 – 18h30
- MARDI 24 AVRIL 2012 – 18h30
- MAI 2012 – à déterminer

Le calendrier est approuvé mais il faudra encore fixer une date de réunion en mai 2012.

W. GEORGES annonce qu'il ne sera pas constamment disponible au mois de mai à cause de l'organisation du CE2012 à Anvers.

Le rapporteur,
Wouter GEORGES,
Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 29 NOVEMBRE 2011 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**